



MAIRIE DE GRISY LES PLATRES

Val d'Oise

2023-35 CIR

**Arrêté de circulation pour livraison de Mobil-homes au Camping des
Maurois et l'interdiction de stationner Rue de Butel, Rue des Maurois
Le jeudi 31 août 2023 de 8h à 11h**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

Vu la demande en date du 29 août 2023, par Benjamin DECAGNY représentant la société « Chalets et Loisirs » située 2 Route de Cresnes 60119 HENONVILLE,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et d'interdire le stationnement Rue de Butel et Rue des Maurois.

ARRÊTE

Article 1 : Cette autorisation de circulation pour livraison de Mobil-homes est accordée **le jeudi 31 août 2023 de 8h à 11h.**

Article 2 : Cette interdiction de stationnement, **rue de Butel et rue des Maurois** est valable pour **le jeudi 31 août 2023 de 8h à 11h.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant à la Gendarmerie de Marines,

Article 3 : Madame La Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Marines,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grisy Les Plâtres le 29 août 2023.



Maire

Catherine CARPENTIER